



Comité National Français de Géodésie et Géophysique

Réunion du conseil - Mardi 3 octobre 2023 (13h30-15h30) - Ordre du jour

- 1. Organisation de l'assemblée générale du Cnfgg:** Conformément aux statuts, l'assemblée générale doit avoir lieu avant la fin de l'année civile. Compte tenu des contraintes actuelles, elle se déroulera en visioconférence. Objectif: fixer une date pour l'assemblée générale 2023.
- 2. Lauréats du prix de géophysique 2023:** Proposition que les lauréats interviennent lors des réunions scientifiques des différentes sections. Si la proposition est acceptée, il faudrait enregistrer ces interventions pour les diffuser à tous les membres du Cnfgg. Les enregistrements pourraient être mis en ligne sur le site web du Cnfgg. Objectifs: Discuter de la faisabilité de proposition avec les membres du conseil associés aux sections concernées avec une possible mise en œuvre.
- 3. Organisation du prix de géophysique 2024:** Une note explicative sera rédigée et diffusée sur le modèle de ce qui a été fait pour le prix de géophysique 2023. Objectifs: Valider le modèle proposé et discuter si d'autres modalités doivent être envisagées.
- 4. Appel à candidature pour le poste de vice-président du Cnfgg:** Les membres du conseil sont invités à proposer des candidats au poste de vice-président du Cnfgg pour une prise de fonction au poste de président dès juillet 2024. Discuter de l'adaptation des statuts du Cnfgg afin de préciser la démarche à suivre en cas de défaillance du vice-président avant sa prise de fonction en tant que président. Objectifs: identifier le ou les candidats potentiels et convenir d'un plan d'action.
- 5. Retour de l'assemblée générale de l'Uggi:** Pierre Briole propose de diffuser un Template pour avoir un retour harmonisé des délégués des huit associations. Objectifs: (a) Obtenir un compte rendu des délégués sur maximum une page; (b) Créer un compte-rendu synthétique de l'événement (4/8 pages). Objectif secondaire: Vérifier la validité des informations du Year Book Uggi 2023 disponible à l'adresse suivante: <https://iugg.org/wp-content/uploads/2022/12/yearbook2023.pdf>
- 6. Réflexion concernant la contribution du Cnfgg à l'Uggi :** Une réflexion doit être menée à propos de la cotisation de la France à l'Uggi. Cette cotisation est payée par le Cnfgg. En 2023, la subvention de l'Académie des Sciences a été de 25 958,66€ tandis que la cotisation de la France à l'Uggi, en catégorie 7, s'est élevée à 35 625,00 USD soit 32 725,13€. Objectif: Répondre aux questions suivantes en évaluant les conséquences possibles : (a) le Cnfgg doit-il supporter financièrement ce différentiel de 6 766,47€ ?; (b) dit-il mettre en adéquation cotisation de la France à l'Uggi et subvention reçue de la part de l'Académie des Sciences ?
- 7. Point sur les subventions attribuées par le Cnfgg en 2024**
- 8. Renforcement du rôle et de la visibilité du Cnfgg:** Réfléchir à l'importance diplomatique du Cnfgg au sein de l'Uggi et aux implications et au modèle économique en lien avec cette mission: (a) Financement via les différents instituts gravitant autour de nos thématiques ?; (b) Maintien du financement par cotisation des membres ? L'avantage serait d'éviter la vérification des cotisations mais nous nous couperions d'une source de financement ; (c) Si non à (b), se pose la question du financement du prix de thèse du Cnfgg qui ne peut pas être alimenté par des fonds publics. On peut imaginer un système spécifique, (d) À ces questions structurelles se pose celle du successeur à Marc Schaming au poste de trésorier ; (e) Pour faciliter la réalisation de (d), il faut trouver un système allégé et efficace pour le contrôle des finances du Cnfgg. Marc Schaming a des propositions basées sur le modèle de l'association des anciens élèves de l'Eost qui facilite notamment l'édition des reçus fiscaux. Objectif: définir un nouveau modus vivendi long terme permettant une meilleure reconnaissance et un meilleur fonctionnement du Cnfgg.